



Il y a des remises en banque qui on disparu de mon magasin, suis

Par **salariee**, le **07/09/2012** à **22:31**

Bonjour,

Je suis responsable depuis deux ans dans un magasin de prêt à porter. Un magasin particulier car je l'ai vu de suite des mon arrivé que les choses n'étaient pas carrées. Mon gérant venait de faire l'acquisition de ce magasin qui ne faisait plus de chiffre et moi mon rôle était de le remonter. J'ai donc imposé mon salaire dès le début puis au bout de 3 mois j'ai rempli ma mission et le magasin faisait +60 pour-cent de l'objectif.

Mais là tout a changé ils ont diminué le personnel et me reproché mon salaire. A commencer le harcèlement, la pression, mon équipe de l'époque sont partie les un après les autres dans un état de dépression.

Je me suis retrouvé seul et ils ont recruté une adjointe qui vraisemblablement connaît bien la fille du gérant puis comme vendeuse la meilleure amie de mon adjointe.

A partir de là on commence les problèmes...

Il y a 2 jours mon gérant est venu au magasin pour me dire qu'il y avait des écarts au niveau comptable, qu'il leur manquait des caisses du mois de février, mars, juin et juillet. Il m'a demandé de déposer les clés et de revenir le lendemain pour un rendez-vous avec la comptable.

Je suis revenu le lendemain au magasin pour le rendez-vous, il était deux à me poser la même question pendant 5h, au final il m'a donné un document à signer dans lequel il est écrit que je suis fautif donc là je ne signe pas et pendant 1h ils ont cessé de me dire de signer car c'est votre faute, vous êtes responsable.

J'ai refusé de signer du coup la gérante m'a dit oralement vous êtes en mise à pied jusqu'à nouvel ordre, et je vous demande de partir.

Je suis donc partie.

Je viens d'écrire un courrier que j'enverrais en recommandé :

Hier, vous m'avez signifié une mise à pied à l'oral à la suite de cette mise à pied verbal, je suis tombé en dépression liée à la stress professionnelle. Par ailleurs je réfute les faits qui me sont rattachés.

Je reste donc dans l'attente de l'écrit confirmant cette mise à pied.
Ci joint l'arrêt de travail

Je reste dans l'interrogation : Suis-je responsable ?

Je leur avait demandé à mainte reprise d'installer un coffre dans ce magasin, il est important d'avoir un endroit sécurisé pour y déposer les caisses à la fermeture.

Le bureau où sont déposés les remises a une double fonction, salle de pause, réserve où on stocke la marchandise que l'on réceptionne.

Il n'est pas fermé à clefs.

Les remises sont déposées dans des étagères en plastique près du bureau.

Dois-je songer à prendre un avocat ??

Par **P.M.**, le **08/09/2012** à **08:42**

Bonjour,

Dans votre lettre, vous auriez été plus précise pour réfuter les faits reprochés et les conditions par lesquelles ceci vous a été fait mais maintenant, apparemment, la lettre est partie...

Je vous conseillerais déjà de vous faire assister lors de l'entretien préalable auquel vous devriez être convoquée, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité devra être rappelée dans la convocation...

Il est évident que les conditions de comptage de la caisse et le manque de sécurisation des fonds plaident en votre faveur...